

3492 **Compte-Rendu du Conseil d'Administration de la SMV**
3493 **du 16 septembre 2006**

3494
3495
3496 La réunion s'est tenue dans la bibliothèque du laboratoire de Parasitologie-
3497 Mycologie du CHU Pitié-Salpêtrière - Paris

3498
3499
3500 **Présents :**

3501 Danielle BADET, Olivier BOUCHAUD, Eric CAUMES, Ludovic de GENTILE,
3502 Sabine GENTY, Nadine GODINEAU, Catherine GOUJON, Fabienne LE GOFF,
3503 Fabrice LEGROS, Jean-Philippe LEROY, Laurent SIDO, Dominique JEAN,
3504 Marie-Catherine RECEVEUR, Sylvie PICCOLI

3505
3506
3507 **Excusés :**

3508 Philippe PAROLA, Albane PERDRIX, Christophe RAPP, Frédéric SORGE

3509
3510
3511 **Ordre du jour :**

- 3512 1- Présentations des nouvelles candidatures
3513 2- Les orientations pédagogiques de la SMV
3514 3- Présentation du site de la SMV
3515 4- Questions diverses

3516
3517 La réunion est ouverte à 10h30 sous la présidence d'Éric CAUMES,
3518 Président de la SMV.

3519
3520 **Point 21**

3521 douze nouvelles candidatures sont présentées :

- 3522
3523 602 *Lefebvre Marcelle CVI Tarbes
3524 603 Latrech-Jung CVI Strasbourg
3525 604 Boussouria Farida Inf CVI Saint-Denis (93)
3526 605 Kissila Ange-Médard CVI Saint-Denis (93)
3527 606 Lecoq Dominique (Mme) Saint-Nazaire Méd Inter-entreprise
3528 607 Monavon Jean-Louis dispensaire CVI Lyon
3529 608 Rouveure Svetlana Paris
3530 609 Kaban Alain généraliste Paris
3531 610 René-Corail Dominique (Mme) Méd Travail Paris
3532 611 Cleron Bénédicte CVI Caen
3533 612 Haudecoeur Jean-Noël Total Paris
3534 613 *Hamed Adwa CVI et Med Univ. Tours
3535 614 Le Bouteiller Emmanuelle Généraliste-CVI Pau
3536 615 Sennes Guillaume Généraliste CVI Pau
3537 616 Quatresous Isabelle INVS Saint-Maurice
3538 617 *Djossou Félix CVI Cayenne

3539
3540 *réinscription

3541
3542 Aucune remarque n'est formulée et ces douze inscriptions sont acceptées
3543 à l'unanimité.

3544

3545

3546 **Point 2**

3547 **Orientations pédagogiques de la SMV**

3548 Olivier BOUCHAUD présente le travail de la commission pédagogique de la
3549 SMV. Vis à vis des pharmaciens, les actions continuent avec l'OCP. A partir
3550 du référentiel élaboré il y a trois ans, des actions de formations sont
3551 proposées. En fait, il s'agit de soirées dont les thèmes sont choisis au
3552 niveau loco-régional par les pharmaciens adhérant à l'OCP. La formation
3553 "paludisme" est intégré au catalogue mais il convient de continuer à
3554 démarcher l'OCP pour que ce thème soit proposé aux pharmaciens. A
3555 l'OCP, le contact est : **Mme Kouta DIARRA**. Parmi les autres actions, il a
3556 été envisagé il y a quelques temps un travail en direction des infirmières
3557 scolaires. Ce projet n'a pas abouti. La commission pédagogique a travaillé
3558 sur la proposition de programme de formation continue en direction des
3559 infirmières des CVI. A partir de ce projet, elle s'est orienté vers les
3560 infirmières des services de santé au travail. Une demande réelle de
3561 formation existe, elle doit être différente de celle proposée aux infirmières
3562 des CVI. Des contacts ont été pris par d'Albane PERDRIX avec le
3563 Groupement des Infirmières du Travail (GIT) La commission s'est donnée
3564 comme objectif d'établir un référentiel et un programme de formation
3565 pour une mise en place l'année prochaine (2007-2008).

3566 Vis à vis de la formation continue des médecins, le projet reste toujours
3567 embryonnaire. Il s'agit dans un premier temps de recenser les formations
3568 initiales ou de troisième cycle proposée par les uns ou les autres. En fait il
3569 s'agit de réactualiser et de compléter le travail fait par Éric PICHARD pour
3570 le compte de l'institut fédératif de Médecine tropicale il y a maintenant 4
3571 ans.

3572 Ludovic de GENTILE présente le cadre réglementaire de la Formation
3573 continue, et l'articulation entre Formation continue – formation Médicale
3574 continue et Evaluation des Pratiques professionnelles.

3575

3576 *Pour la Formation Continue (FC)*

3577 *La Direction du travail (Ministère du travail et de l'emploi et de la* 3578 *qualification professionnelle)*

3579 - attribue un N° d'enregistrement d'organisme de formation continue.

3580 - définit le cadre réglementaire de la formation continue

3581 Détermination d'un programme

3582 Pré-test et contrôle de connaissance

3583 Contractualisation de la formation entre l'organisme de
3584 formation et l'individu ou son employeur

3585 Rapports d'activité pédagogique et financier standardisé
3586 annuel

3587 Comptabilité spécifique de la formation continue

3588 - sont exclus du champ de la formation continue au sens du ministère
3589 du travail :

3590 Les conférences
3591 Les congrès

3592

3593 ***Pour la Formation Médicale Continue(FMC)***

3594 ***L'Autorité de référence pour la formation médicale continue***
3595 ***(ministère de la Santé)***

- 3596 - Organisée en 3 sections : Exercice privé – Exercice hospitalier - ???
3597 et structuré en représentation régionale et nationale
- 3598 - Donne un agrément spécifique de FMC à un organisme ayant au
3599 préalable un enregistrement comme organisme de formation
3600 continue. Les structures universitaires sont dispensées es qualité
3601 d'enregistrement et d'agrément.
- 3602 - Définit des priorités régionales ou nationales en terme d'objectifs de
3603 formation continue.
- 3604 - Reconnaît au titre de la Formation Médicale Continue,
3605 la participation à un congrès, une conférence ou une soirée de
3606 formation continue sous réserve de l'agrément de la structure
3607 organisatrice
3608 les abonnements individuels souscrits sous réserve de la
3609 possibilité de produire des fiches de lecture
3610 la participation à un enseignement individuel à distance à partir
3611 d'une structure reconnue
3612 la participation à des formations dites présentielles organisées
3613 par des organismes de formations continues

3614 Le CA demande à Laurent SIDO et Sylvie PICCOLI de présenter le
3615 fonctionnement de la FMC des médecins généralistes en un courte note
3616 écrite.

3617

3618 **Pour l'Évaluation des Pratiques Professionnelles (EPP)**

3619 L'EPP est une des composantes de la FMC, elle s'impose à tous les
3620 médecins. La validation de l'EPP est du ressort des pairs. Médecins
3621 généralistes formés pour l'évaluation au niveau des médecins
3622 généralistes ; CME au niveau des médecins hospitaliers ; Sociétés
3623 savantes selon un protocole soumis à validation pour des spécialités
3624 médicales ou chirurgicales ; organismes agréés pour l'évaluation des
3625 pratiques professionnelles. Dans sa démarche d'élaboration d'un guide de
3626 bonnes pratiques pour les CVI, donc d'un référentiel professionnel, la SMV
3627 peut, si elle en fait la démarche et se structure, prétendre à obtenir un
3628 agrément spécifique pour ce domaine.

3629

3630 Profitant de la connexion établie par Jean-Philippe LEROY, le CA prend
3631 connaissance du site de la Fédération des Sociétés Médicales
3632 (<http://fsm.broca.inserm.fr/FSM>) (NDLR les coordonnées de cette
3633 fédération figurent dans le CR du CA du 14 janvier 2006). Il est convenu
3634 d'une part qu'Éric CAUMES prenne contact avec les membres de la Société
3635 de Dermatologie impliquée dans la démarche de Formation continue et de
3636 qualité des associations, d'autre part que Ludovic de GENTILE prenne
3637 contact avec le secrétariat de l'association afin de connaître les modalités
3638 d'adhésion à cette association.

3639
3640
3641
3642
3643
3644
3645
3646
3647
3648

Pour 2007, il est retenu comme objectifs :

- 1- De lancer à titre expérimental les premiers modules de formation continue proposés aux infirmières des CVI.
- 2- De travailler sur un référentiel pédagogique à destination des infirmières du travail.
- 3- De reprendre le recensement des formations universitaires proposées en médecine des voyages.

Point 3

Présentation du site de la SMV

<http://www.medecine-voyages.org/test>

Jean-Philippe LEROY présente le site. Il rappelle qu'il s'agit de la version bêta, qu'il reste encore beaucoup de travail. Il est maintenant en ligne et chaque membre du CA peut y accéder. Il présente ensuite la structure générale du site, précisant les différents niveaux d'accès possibles. Il rapporte l'état des discussions avec SILK Informatique, notamment sur les points qui doivent impérativement évoluer. (droits d'accès au membres du Comité éditorial, droit d'accès aux personnes habilitées pour la gestion financière de la SMV, "mode d'emploi" du module édition, gestion des brouillons et des archives). Il présente ensuite les pages intéressantes les CVI et le module d'édition.

A court terme le fichier des membres de la SMV doit être intégré au site, la société Silk Informatique doit rédiger un mode d'emploi du module édition afin que les membres du CA et du Comité Éditorial puissent se familiariser avec l'édition en ligne de documents. Les mentions légales doivent être rédigées.

Point 4

Questions diverses

- 1- Préparation de la biennale: Danièle BADET remet à chaque membre du CA présents un exemplaire du Mémento rédigé pour l'occasion. Ce travail en collaboration avec le CIMED a été imprimé et tiré en 300 exemplaires à titre gracieux par la Maison des Français à l'Étranger (Ministère des Affaires Étrangères). Il sera remis à chaque participant de la biennale. Éric CAUMES prendra contact avec l'InVS pour envisager les modalités de mise à disposition des participants les numéros du BEH consacrés (i) aux recommandations aux voyageurs (ii) à la situation sur le paludisme en France (iii) au calendrier vaccinal. A la date de la rédaction du compte-rendu (25/09/06), le nombre total d'inscrits est de 142. En ce qui concerne le mécénat, le point actuel est présenté dans le tableau ci-dessous.
- 2- Participation de la SMV au MEDEC. Éric CAUMES fait part au CA du souhait des organisateurs du MEDEC à ce que la SMV anime une session sur la médecine des voyages le jeudi 15 mars 2007. Cette session sera animée par Olivier BOUCHAUD, Éric CAUMES et Catherine GOUJON, elle traitera de la prévention et la prise en

3687 charge de la diarrhée, du paludisme et des vaccinations des
3688 voyageurs.

3689 **3- La date de l'Assemblée Générale statutaire de la SMV est**
3690 **fixée au mercredi 14 mars, de 14h30 à 18h.** Elle se tiendra à

3691

3692

3693 L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h30

3694

3695 **Le prochain CA est convoqué pour le mercredi 18 octobre 2006 à**
3696 **17h à la bibliothèque du laboratoire de Parasitologie-Mycologie du**
3697 **CHU Pitié-Salpêtrière.**

3698

3699 **Rédaction : Ludovic de GENTILE**

Evaluation des pratiques professionnelles (EPP)

"consiste en l'analyse de la pratique professionnelle en référence à des recommandations selon une méthode élaborée ou validée par la Haute Autorité de santé et inclut la mise en œuvre et le suivi d'actions d'amélioration des pratiques"

Décret du 14 avril 2005 346 art 4133-1-1

-définir un programme EPP

-validation est du ressort d'une instance ou d'une procédure définie

Ex. médecine générale par les pairs
CH place de la CME
société savante
organisme privé agréé

Formation continue

	Exemples	Barèmes (5 ans)	pièces
Grpe 1	Séminaire, journées ou soirées FMC, DU et DIU, staffs hospitaliers protocolisés	1 journée : 10 Inf 1 journée : 5 1 soirée : 5 100-150 crédits	Attestation délivrée par une association agréée, un département universitaire
Grpe 2	EPP	100 crédits obligatoires	Cahier des charges et fiche projet
Grpe 3A	Formateur en FMI et FMC Participation active et répétée à des travaux de recherche ou d'évaluation, élaboration de référentiels	50 crédits maxi 1 jour = 5 crédits	Attestation du collège de FMC, du groupe de recherche
Grpe 3B	Ordre, syndicat, organisation de FMC, participation à des commissions officielles ou institutions	50 crédits maxi 1 jour = 5 crédits	Attestation de l'organisme ou de la structure
Grpe 4	Lectures de revues, livres, DVD CDROM Formation sur site agréé, enseignement virtuel contrôlé	50 crédits maxi	Justificatif d'abonnement Traçabilité test de lecture